



Séance du 10 avril 2024

Présidence de Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Maire

Membres élus le 15 mars 2020

Nombre de membres en exercice : 27  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
Pour : Unanimité

Convocation du : 27 mars 2024  
Date d'affichage : 28 mars 2024

Acte rendu exécutoire par  
télétransmission en Préfecture du  
Nord le **15 Avril 2024** et publication  
du **15 Avril 2024**.

Délibération N° 02-24-09

Étaient présents :

Mme BOURGHELLE-KOS Nadège, M. CROXO Pierre, Mme MICHEL Fabienne, M. CARLIER Jean-Louis, M. BIENKOWSKI Renaud, Mme BAYART Angélique, M. KOS Arnaud, Mme CIESIELSKI Magali, M. FOUQUET Hervé, Mme WOLOSZ Angélique, Mme MALECHA Sandrine, M. FLUET Guillaume, Mme RIOU Sandrine, Mme TOURNEUR Nathalie, M. SION Fabrice, M. QUILLIOT Philippe, M. ARCHIE Patrick.

Absents excusés et représentés : Mmes MASQUELEZ Corinne, RUBY Valérie, DELEDICQUE Sylvie, CLAEYMAN Isabelle, DERBAY Savéria, MM. LAGACHE Frédéric, VAN MEENEN Laurent, MERESSE Alain, FILLIERE Patrick.

Secrétaire de séance : Mme CIESIELSKI Magali

OBJET

**RENOUVELLEMENT DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA  
FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE, AVEC SERVICES  
ASSOCIES A LA FOURNITURE**

Vu les dispositions des articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, ainsi que celles de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération CC\_2024\_018 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault du 5 février 2024 relative à la signature d'une convention de groupement de commandes « *Fourniture et acheminement d'électricité, avec services associés à la fourniture* »,

Considérant que ce groupement permettra de mutualiser les procédures dans l'objectif de rendre plus efficaces les opérations de mise en concurrence engagées individuellement par chaque entité, et ainsi obtenir les meilleures conditions tarifaires et une prestation de service de qualité,

Considérant que la Pévèle Carembault serait coordonnateur de ce groupement de commandes,



Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité,**

- De participer au groupement de commandes « Fourniture et acheminement d'électricité, avec services associés à la fourniture »,
- D'autoriser son Maire à signer la convention de groupement de commandes ci-annexée, ainsi que tout document afférent.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Municipal repris ci-dessus. Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Secrétaire de séance,**



**Magali CIESIELSKI.**

**Le Maire,**



**Nadège BOURGHELLE-KOS.**

